

Procès-verbal
Réunion du Conseil communautaire
du mardi 4 juin 2024
à 18 h 00
A Vrémý

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 juin à 18 heures 00, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente VREMY, sous la présidence de Monsieur Roland CHLOUP.

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH à compter du point 6.
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSY :	Mme Patricia FAGNONI MM. Luc GIAMBERINI, Etienne LOGNON, Guillaume BERNEZ(à compter du point 6) Jean-Paul LARISCH
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Claudine GLOTTIN, M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	M. Gérald CARRIAS
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Jacky REMION
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	M. Bernard BARRE
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	M. Alain BASTIEN, Mme Anne-Marie MARX
PANGE :	MM. Roland CHLOUP, Jean-Paul GRANDJEAN
RAVILLE :	Me Delphine BERGER
RETONFEY :	Mme Joëlle PACE, M. Michel ZDELAR
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	Mme Marie Laure POINSIGNON
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-STE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	/
SORBÉY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mme Isabelle MULLER, M. Sylvain WEIL
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT
VRY :	/

Absents excusés :

COURCELLES-CHAUSSY :	Mme Peggy RASQUIN, Mme Armelle REISER-LAGRUE
OGY-MONTOY-FLANVILLE ;	M. Eric GULINO

RETONFEY :	M. Christian PETIT
SANRY-LES-VIGY :	M. Lionel GUIRAUT
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
VIGY :	M. Hervé PRITRSKY
VRY :	M. Dominique MAST

Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Jérôme CRIDELICH a donné procuration à M. Alain DALSTEIN jusqu'à son arrivée point 6.
M. Eric GULINO a donné procuration à M. Alain BASTIEN pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Christian PETIT a donné procuration à Mme Joelle PACE pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Lionel GUIRAUT a donné procuration à Mme Isabelle MULLER pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Serge WOLLJUNG a donné procuration à M. Jean François LEIDELINGER pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Hervé PRITRSKY a donné procuration à M. Sylvain WEIL pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Dominique MAST a donné procuration à Mme Sylvie RICHARD pour tous les points à l'ordre du jour.

Ordre du jour :

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.

Mme Delphine BERGER est nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 avril 2024

M. Claude SPINELLI Secrétaire de séance le 12 avril précise qu'il a fait le PV, il a fidèlement retranscrit ce qui s'est dit.

Sylvain WEIL précise qu'il a plusieurs remarques, sur les propos de Didier SCHRECKLINGER mais ne souhaite pas aller plus loin, il donne lecture du texte ci-dessous.

Monsieur le Président,

J'ai plusieurs remarques concernant le point divers de ce procès-verbal du 12 avril 2024. Je vous remercie d'abord de me l'avoir uniquement consacré. Léon Zitronne disait : « qu'on parle de moi en bien ou en mal peu importe. L'essentiel c'est que l'on parle de moi ».

Sur les propos de Didier Schrecklinger, j'ai indiqué au début que je voulais réagir mais finalement il ne faut pas bouger une virgule. Ils traduisent parfaitement le fonctionnement et le niveau actuel de cette collectivité. Ils permettent aux observateurs extérieurs de se faire une idée sur la démocratie locale et de voir qu'elle ne sera jamais armée pour les enjeux futurs.

Associé à la réalité structurelle et financière, c'est un sujet qu'il ne faut plus se cacher.

Je vais répondre maintenant sur le fond des propos qui ont été tenus et remonter en 2020. Bien évidemment, j'avais connaissance du contexte et de l'histoire territoriale avant cette date. Le fait d'avoir réalisé le tour des communes et de rencontrer les élus m'a conforté dans la notion de territoires réels.

Chacun se souvient aussi des longs débats que nous avons entendus sur les défibrillateurs et l'entretien des vélos de la voie verte de Pange, de canalisations bouchées dans cette instance. Autant de temps perdu sur les enjeux et actions concrètes à mener pour nos concitoyens car nous gérons difficilement la base.

Est-ce vraiment le rôle d'une collectivité de cette taille de s'écharper sur des détails pendant des heures ? Il ne me semble pas.

En 2021, les services de la Préfecture me mettent en relation avec le cabinet Respublica en charge du PTRTE pour ne pas oublier le nord du territoire. Le message est fort et la situation est donc connue.

L'ensemble de ces éléments fait ressortir la réalité naturelle des bassins de vie et de l'incohérence administrative de cette collectivité. Si l'on rajoute l'imbroglie politique de l'élection des Vice-Présidents de 2020, l'enlisement est total et ce n'est pas faire des plans généralistes et des actions qui relèvent plus du monde associatif qui va nous sauver.

Le 29 septembre 2022, j'invite le Président au restaurant à Avancy pour lui faire part de mon constat et aussi de ma volonté d'avoir enfin un agent d'attaché à ma commission. La mutualisation étant ressortie comme essentielle pour nos concitoyens dans l'étude d'image de la CCHCPP.

A cette date aussi et antérieurement aux élections, je lui avais déjà fait part des regards que nous jetions vers l'ouest de nos limites communales. L'étonnement et la surprise ne sont donc pas nouveaux même s'ils s'affichent mieux publiquement, ce que je comprends.

Je comprends aussi le confort de certains à ne pas avoir à gérer les espaces verts, les fiches de paie, le remplacement de la secrétaire de mairie, les dépannages divers et variés mais ces services ne doivent pas être une monnaie d'échange politique qui efface toute empathie pour les autres communes qui ont d'autres problématiques.

Sur cette affaire ou ce prétexte où l'on veut me faire jouer le rôle de repoussoir, il n'y a ni ami ni conflit. Simplement le constat partagé par nos concitoyens dans le ptrte et dans l'enquête de projet de territoire d'avoir des commerces sur place, simplement l'équité de traitement que l'on doit à nos administrés, simplement le respect et la transparence que l'on doit aux élus.

Afin d'être transparent aussi avec vous, le Préfet et le Secrétaire Général de préfecture m'ont invité à leur initiatives, jeudi dernier à échanger sur le sujet des intercommunalités.

Pour conclure, je vais reprendre une citation d'un auteur canadien :

« Les apparences que l'on sauve ne font que masquer la vérité »

Le Conseil Communautaire,

ADOpte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 12 avril 2024

Décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations :

Date	Objet	Société	Montant ht	Service
05/03/2024	Matériel de petit équipement	Brico Dépôt	194,36 €	Assainissement
12/03/2024	Rotabuse Karcher	Guermont Weber	250,00 €	Assainissement
26/03/2024	Matériel de petit équipement	Rexel	687,31 €	Assainissement
26/03/024	Inspection télévisée	Malézieux	985,00 €	Assainissement
04/04/2024	Matériel de petit équipement	Rexel	197,40 €	Assainissement
08/04/2024	Matériel de petit équipement	Vertugo	101,78 €	Assainissement
10/04/2024	Floculant	Aquapoly	3 652,50 €	Assainissement
11/04/2024	Matériel de petit équipement	Rexel	285,49 €	Assainissement
11/04/2024	Equipement de protection individuelle	Lorprotec	310,48 €	Assainissement
11/04/2024	Transport de boues	Prestagro	3 025,00 €	Assainissement
17/04/2024	Suivi 2024 Courcelles-Sur-Nied	Chambre d'agriculture	1 260,00 €	Assainissement
17/04/2024	Suivi 2024 Silly-sur-Nied	Chambre d'agriculture	600,00 €	Assainissement
17/04/2024	Palan électrique	PCOPIB	1 699,00 €	Assainissement
17/04/2024	Désobstruction du réseau d'assainissement	Telerep	3 710,00 €	Assainissement
18/04/2024	Faucardage	Gr Environnement	2 983,00 €	Assainissement
18/04/2024	Régularisation tarification assainissement	JVS Mairistem	1 550,00 €	Assainissement
22/04/2024	Matériel de petit équipement	Rexel	341,47 €	Assainissement
25/04/2024	Chlorure ferrique Courcelles-Chaussy	Brenntag	681,14 €	Assainissement
25/04/2024	Chlorure ferrique Vigy	Brenntag	2 026,35 €	Assainissement
13/05/2024	Matériel de petit équipement	Sogea	165,00 €	Assainissement
13/05/2024	Matériel de petit équipement	Pcopib	513,00 €	Assainissement
14/05/2024	Enrouleur mosquito	Expocom	170,00 €	Assainissement
14/05/2024	Panneau reynobond	Expocom	30,00 €	Assainissement
14/05/2024	Matériel de petit équipement	Amazon	96,75 €	Assainissement
14/05/2024	Produits chimiques	C2M	668,94 €	Assainissement
14/05/2024	Analyses mensuelles Courcelles-Chaussy	Aspect service environnement	1 096,00 €	Assainissement
14/05/2024	Analyses bimensuelles Vigy	Aspect service environnement	798,00 €	Assainissement
14/05/2024	Analyses mensuelles Montoy-Flanville	Aspect service environnement	1 596,00 €	Assainissement
15/05/2024	Matériel de petit équipement	Amazon	57,66 €	Assainissement

16/05/2024	Outillages	Leroy Merlin	800,00 €	Assainissement
16/05/2024	Création d'un regard - Retonfey	MCTP	3 700,00 €	Assainissement
16/05/2024	Création d'un regard - Faily	MCTP	7 710,00 €	Assainissement
16/05/2024	Diverses réparations – Pange – Courcelles-sur-Nied – Les Etangs	MCTP	5 410,00 €	Assainissement
16/05/2024	Entretien surpresseur Corucelles-sur-Nied	Serep	724,80 €	Assainissement
16/05/2024	Révision véhicule	Garage Saint Jean	352,56 €	Assainissement
17/05/2024	Courroies Iseki	Mecavista	200,00 €	Assainissement
21/05/2024	Remplacement d'un tampon – Courcelles-Chaussy	Lingenheld	3 500,00 €	Assainissement
21/05/2024	Révision véhicule	Garage Saint Jean	233,17 €	Assainissement
22/05/2024	Matériel de petit équipement	Rexel	57,60 €	Assainissement
27/05/2024	Matériel de petit équipement	Leroy Merlin	177,41 €	Assainissement
15/03/2024	Remplacement conduite d'eau	Allo plombier	325,04 €	Eau
16/05/2024	Intervention sur pompe doseuse javel	Mosellane des eaux	635,00 €	Eau
16/05/2024	Remplacement compteur	Mosellane des eaux	593,57 €	Eau
05/03/2024	AD Blue	C4M	183,99 €	Ordures ménagères
08/03/2024	Composteurs	STV Eco	553,20 €	Ordures ménagères
08/03/2024	Formation logiciel	Tradim	325,00 €	Ordures ménagères
08/03/2024	Formation guide composteur	Organeo	1 360,00 €	Ordures ménagères
14/03/2024	Equipements de protection individuelle	Protect Homs	96,10 €	Ordures ménagères
26/03/2024	Equipements de protection individuelle	Protect Homs	160,20 €	Ordures ménagères
03/04/2024	Sacs	PTL	3 693,00 €	Ordures ménagères
05/04/2024	Réparation véhicule	Garage la Feltière	11 171,10 €	Ordures ménagères
08/04/2024	Réparation barrières Courcelles-Chaussy	PMA Ademi	284,62 €	Ordures ménagères
09/04/2024	Sacs	PTL	3 693,00 €	Ordures ménagères
09/04/2024	Carburant	Super U	288,83 €	Ordures ménagères
11/04/2024	Equipements de protection individuelle	Lorprotec	203,08 €	Ordures ménagères
15/04/2024	Adhésion 2024	RCC Grand Est	250,00 €	Ordures ménagères
17/04/2024	Grillage	Brico dépôt	26,58 €	Ordures ménagères
10/05/2024	Carburant	Super U	350,00 €	Ordures ménagères
13/05/2024	Panneaux	Expocom	972,00 €	Ordures ménagères
14/05/2024	Réparation véhicule	KR Pneus	1 541,28 €	Ordures ménagères
22/05/2024	Equipements de protection individuelle	Protect homs	90,00 €	Ordures ménagères
27/05/2024	Entretien véhicule	KR Pneus	75,00 €	Ordures ménagères
27/05/2024	Mobilier de bureau	Manutan	902,50 €	Spanc
26/03/2024	Aménagement d'un parking ZA Montoy-Flanville	LVRD	3 850,00 €	Développement économique
03/04/2024	Plan topographique	Guelle et Fuchs	1 650,00 €	Développement économique
08/04/2024	Marquage	SNH & MBS	4 514,90 €	Développement économique
06/03/2024	Plateaux repas exposition terre terrain territoire	Mets Fermiers	230,33 €	Environnement
07/03/2024	Matériel de petit équipement	Amazon	46,65 €	Travaux
11/03/2024	Matériel de petit équipement	Brico dépôt	52,25 €	Travaux
12/03/2024	Réparation groupe électrogène	QD Espaces verts	91,67 €	Travaux
13/03/2024	Coffrets garnis exposition terre terrain territoire	Mets fermiers	83,33 €	Environnement
18/03/2024	Equipements de protection individuelle	Protect homs	81,78 €	Travaux
20/03/2024	Boissons	Rousselot boissons	126,88 €	Services généraux
20/03/2024	Fournitures diverses	Intermarché	96,54 €	Services généraux

20/03/2024	Marquage 2 murs gardien	Expocom	570,00 €	Tourisme
21/03/2024	Entretien matériel	Vertugo	90,58 €	Travaux
21/03/2024	Sacs poubelle	Vert net	291,70 €	Services généraux
26/03/2024	Matériel de petit équipement	Amazon	15,82 €	Tourisme
02/04/2024	Fournitures diverses pour randonnée	Cora	80,65 €	Tourisme
02/04/2024	Impression rapport d'activité	A2DV Numérique	400,00 €	Communication
02/04/2024	Entretien véhicule	Courcelles Auto	211,70 €	Services généraux
02/04/2024	Olympiade culturelle	Moselle agence culture	2 000,00 €	Tourisme
02/04/2024	Balisage d'une boucle de randonnée pédestre Coincy-Marsilly-Ogy-St Agnan	FF Randonnée	215,00 €	Tourisme
02/04/2024	Eau	Chiappa	358,16 €	Services généraux
02/04/2024	Etude de balisage sur la boucle de randonnée Coincy – Marsilly – Ogy - St Agnan	Camille Conseils et services	1 282,50 €	Tourisme
02/04/2024	Réalisation du fichier du RIS de la boucle Coincy - Marsilly	Camille Conseils et services	980,00 €	Tourisme
03/04/2024	Réception	Adeppa	355,00 €	Tourisme
03/04/2024	Secours à l'occasion du Relais des enfants	Protection civile Moselle	1 144,00 €	Tourisme
03/04/2024	Show VTT Street trial	Bunny N Bike	2 100,00 €	Tourisme
04/04/2024	Matériel informatique	BCS Informatique	308,16 €	Services généraux
04/04/2024	Fournitures diverses pour randonnée	Cora	89,03 €	Tourisme
05/04/2024	Entretien vélos électriques	Loisibike	196,67 €	Tourisme
05/04/2024	Sanitaires autonomes	Chapellier environnement	620,00 €	Tourisme
11/04/2024	Chasubles	Decathlon	505,83 €	Tourisme
11/04/2024	Matériel de petit équipement	QD Espaces verts	125,00 €	Travaux
11/04/2024	Photographies aériennes et clip promotionnel	Alpha drones	1 000,00 €	Tourisme
11/04/2024	Distribution bulletin communautaire	Milee	1 345,85 €	Communication
11/04/2024	Balle anti-stress	Form publicité	2 143,20 €	Communication
12/04/2024	Impression bulletin communautaire	A2DV numérique	1 300,00 €	Communication
15/04/2024	Frais de représentation	Relais de la planchette	48,82 €	Services généraux
15/04/2024	Insecticides	Ceetal-Mpc	555,48 €	Services généraux
16/04/2024	Animations relais de la flamme	Foyers ruraux	998,00 €	Tourisme
16/04/2024	Structures gonflables	Yella animations	970,00 €	Tourisme
16/04/2024	Concerts	Rock aurélie	900,00 €	Tourisme
16/04/2024	Matériel de petit équipement	Brico dépôt	114,83 €	Services généraux
17/04/2024	Désobstruction du réseau eaux pluviales	Telerep	4 100,00 €	Principal
17/04/2024	Matériel de petit équipement	Brico dépôt	60,17 €	Travaux
17/04/2024	Transport scolaire relais de la flamme	DMA Dupasquier	2 142,83 €	Tourisme
18/04/2024	Fournitures diverses	Intermarché	110,21 €	Services généraux
18/04/2024	Formation permis BE	Cerest	707,50 €	Fournitures diverses
19/04/2024	Réparation vélo	Loisibike	143,31 €	Tourisme
19/04/2024	Réparation vélo	Loisibike	100,82 €	Tourisme
19/04/2024	Repas relais des écoles	EMD traiteur	1 527,60 €	Tourisme
22/04/2024	Matériel divers relais des écoles	Decathlon	222,50 €	Tourisme
22/04/2024	Fournitures diverses	Mets fermiers	200,00 €	Services généraux
22/04/2024	Fournitures diverses	Super U	111,50 €	Services généraux
23/04/2024	Equipement de protection individuelle relais des écoles	Lorprotec	715,00 €	Tourisme
25/04/2024	Fournitures diverses	Super U	84,53 €	Services généraux

25/04/2024	Fournitures diverses	Boulangerie Gaston	99,10 €	Services généraux
26/04/2024	Gardiennage	2 géants sécurité	1 242,30 €	Tourisme
13/05/2024	Entretien des locaux	FZ Nettoyage	625,00 €	Relais Petite enfance
13/05/2024	Matériel de petit équipement	Amazon	423,88 €	Relais Petite enfance
13/05/2024	Entretien CTA	Hygiène air solutions	1 089,50 €	Services généraux
14/05/2024	Levé topographique	Helstroffer	2 399,63 €	Tourisme
14/05/2024	Renouvellement abonnement	Le Républicain Lorrain	194,91 €	Services généraux
16/05/2024	Entretien hebdomadaire des locaux	FZ Nettoyage	310,00 €	Relais Petite enfance
16/05/2024	Gerbe mémorial day	Chantefleurs	100,00 €	Tourisme
21/05/2024	Formation logiciel	Aiga	780,00 €	Relais Petite enfance
21/05/2024	Equipeement de protection individuelle	Lorprotec	435,00 €	Travaux
23/05/2024	Réparation matériel	QD Espaces verts	204,18 €	Travaux

Ordre du jour :

N°	Compétence	Objet de la délibération
1	FINANCES	Actualisation des provisions budgétaires et admissions en non-valeurs
2	FINANCES	Attributions de compensations
3	FINANCES	Fonds de Concours
4	GEMAPI	Convention avec la SAFER
5	GEMAPI	Maintien du montant de taxe
6	ORDURES MENAGERES	Prérequis au passage en C0.5
7	TOURISME/CULTURE	Subvention aux associations
8	TOURISME/CULTURE	Subventions Terre de Jeux
9	TOURISME/CULTURE	Subvention ARCP
10	TOURISME/CULTURE	Convention TADA
11	TOURISME/CULTURE	Convention ONF
12	TRANSITION	Modification du règlement
13	TRANSITION	Demandes de subventions particuliers et pro
14	TVB	Commande groupée d'arbres et arbustes champêtres à destination des administrés

15	TVB	Convention avec la commune de Courcelles-sur-Nied plantation d'une haie de 175 ml
16	TVB	Convention avec la commune de SERVIGNY-LES-RAVILLE plantation d'une haie de 130 ml
17	TVB	Convention avec la commune de Sainte-Barbe - entretien mares et plantation de fruitiers
18	URBANISME	Convention avec la CC SUD MESSIN
19	Divers	

POINTS :**1) Finances : Actualisation des provisions budgétaires et admissions en non-valeurs (rapporteur Joel SIMON)****DCC N°2024_55 : Finances : Actualisation des provisions budgétaires et admissions en non-valeurs**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article R.2321-2

Vu l'instruction budgétaire M57 ;

Vu l'exposé de Monsieur le Président ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 14 mai

Il convient de délibérer sur différentes demandes d'admissions en non-valeur (ANV), de provisions et de reprises de provisions présentées par le service de gestion comptable de Metz :

Ces demandes concernent :

	79500	79520	79530	79510
	BUDGET PRINCIPAL	ASSAINISSEMENT	OM	EAU
7817 - REPRISES PROVISIONS 2023	0 €	29 680,39 €	2 792,49 €	0 €
6817 - PROVISIONS 2024	76,17 €	34 476,62 €	18 033,76 €	61,58 €
6541 - propositions ANV 2024	0 €	21 878,87 €	15 993,07 €	25,37 €

Monsieur le Président propose donc d'accepter ces demandes.

Après en avoir délibéré, abstentions de Mme PACE, MM. PETIT et ZDELAR

le Conseil communautaire :

- ACCEPTE les demandes d'admissions en non-valeur, de provisions et de reprises de provisions détaillées dans le tableau ci-dessus

Joelle PACE précise que lors de la commission finances, nous avons donc fait bouger les sommes, et refusé certains montants.

Joel SIMON ajoute que ces chiffres sont à rapprocher du montant des budgets.

Hervé MESSIN demande ce qu'il en est des PFAC, le Président répond qu' on les a enlevées ! Hervé MESSIN approuve

Joelle PACE demande si pour les OM on a enlevé sous 100 € ? Roland CHLOUP répond que oui tu étais là.

2) Finances : Attributions de compensations (rapporteur Joel SIMON)**DCC N° 2024_56 : Attributions de compensations**

Le Président informe le Conseil Communautaire, du tableau général des attributions de compensations.

Le Vice-président présente à l'assemblée les attributions de compensations 2024, celle-ci tiennent compte des factures 2023., le calcul de celles-ci a pu être grandement facilité par la création d'un tableau Excel par M. MESSIN qui permet une présentation par commune.

Vu la position de la commission finances en date du 28 mai,

Le Conseil Communautaire,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 28 mai 2024,

après en avoir délibéré à : abstention de Joelle PACE, Christian PETIT et Dominique BERTRAND

- valide les AC 2024 telles que dans le tableau ci-dessous

Communes	AC 2024
Bazoncourt	4 815,00 €
Burtoncourt	1 654,30 €
Charleville-sous-Bois	341,86 €
Coincy	8 396,00 €
Colligny-Maizery	19 022,00 €
Courcelles-Chaussy	146 101,44 €
Courcelles-sur-Nied	22 584,00 €
Failly	25 971,80 €
Glatigny	45 649,58 €
Hayes	3 013,79 €
Les Etangs	48 243,66 €
Maizeroy	19 242,00 €
Marsilly	9 466,00 €
Ogy-Montoy-Flanville	216 153,51 €
Pange	10 013,00 €
Raville	7 809,00 €
Retonfey	96 388,60 €
Sainte Barbe	162 079,70 €
Saint Hubert	2 735,46 €
Sanry-les-Vigy	5 862,16 €
Sanry-sur-Nied	7 097,00 €
Servigny-les-Raville	12 034,29 €
Servigny-les-Sainte-Barbe	14 181,11 €
Silly-sur-Nied	14 312,49 €
Sorbey	7 834,00 €
Vigy	394 492,13 €
Villers-Stoncourt	6 392,33 €
Vry	12 389,82 €
Total	1 324 276,03 €

3) Finances : Fonds de concours (rapporteur Joel SIMON)**DCC N2024_57 : FINANCES – Fonds de concours**

La commission Finances réunie le 14 mai a donné un avis favorable aux dossiers complets des communes de :

- **Sorbey**
- **Servigny-les Sainte Barbe**

Le Conseil Communautaire,
après en avoir délibéré à l'unanimité

- Valide les fonds de concours suivants :
- SORBEY : 1360.98 €
- Servigny-les- Sainte-Barbe : 10560 €.

4) GEMAPI : convention avec la SAFER (rapporteur Delphine BERGER)

DCC N)2024_58 : Convention avec la SAFER

Afin d'aboutir à la mise en place du programme de lutte contre les inondations sur le bassin versant du ruisseau de Vallières (GEMAPI), la CCHCPP propose de se constituer une réserve foncière dédiée à ce projet. En effet, les rencontres avec les exploitants agricoles ont démontré l'impact foncier des ouvrages prévus. La perte de surface étant donc pour eux une véritable crainte pour la pérennité de leur exploitation, ils sont donc intéressés par des échanges parcellaires.

Grâce à la veille foncière, la collectivité peut anticiper ses actions foncières et éventuellement se porter candidate à l'acquisition de biens.

A ce propos, la SAFER porte deux prestations complémentaires :

- **Accès à la plateforme Vigifoncier** : surveillance des ventes en cours (veille foncière - 150€ par commune,
- **Assistance à maîtrise foncière** : Convention cadre de prestations de service et de mise en réserves foncières compensatoires (tarifs indiqués sur l'image ci-dessous).

	EUROS HT
Analyse Foncière	300 € par exploitant ou par propriétaire
Réunions/Rencontres	700 € par réunion
Rapport d'Étude	2 500 €

- + Forfait de 1 500 € HT pour chaque négociation
- + Rémunération complémentaire de 8%HT appliquée sur le montant total du prix de vente et des indemnités perçues par les propriétaires et exploitants

Dans ce cadre, il est proposé d'effectuer une veille foncière, via la plateforme Vigifoncier, sur les dix communes suivantes :

- Coincy
- Ogy-Montoy-Flanville
- Retonfey
- Servigny-les-Sainte-Barbe
- Marsilly
- Colligny-Maizery
- Pange
- Silly-sur-Nied
- Sainte-Barbe

- Glatigny

Représentant un montant 1 500 €.

Vu l'avis favorable de la commission « GEMAPI » du 2/11/2023,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE :

- d'autoriser le Président de signer tous les documents afférents à cette collaboration.

5) GEMAPI : Maintien du montant d'assiette de la taxe (rapporteur Delphine BERGER)

DCC N°2024_59 : GEMAPI : Maintien du montant d'assiette de la taxe

Chaque année, il est présenté au conseil communautaire d'instituer et percevoir une taxe en vue de financer la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, y compris lorsqu'elles ont transféré tout ou partie de cette compétence à un ou plusieurs syndicats mixtes dans les conditions prévues aux articles L. 5711-1 à L. 5721-9 du code général des collectivités territoriales.

Le montant de la taxe GEMAPI 2024, initialement projeté à 265 000 € a été présentée en conférence des maires le 26/02/2024 et en commission GEMAPI le 29/02/2024.

La commission GEMAPI a opté pour une baisse de la taxe à hauteur de 50 000 € pour éviter une trop forte hausse sur les impôts des administrés.

Extrait du compte-rendu de la commission GEMAPI :

La taxe GEMAPI proposée pour 2024 s'élève à 265 000 €. Le détail est présenté à la commission (cf. tableau ci-dessous).

2024	265 000 €	SEV3Nied	52 000 €
		SBVNM - RD	13 000 €
		SMRHC	61 260 €
		Délégation GEMAPI - travaux SLSB	38 202 €
		Travaux GEMA - Vallières (provision)	100 000 €

La hausse de la taxe GEMAPI s'explique :

- Par la hausse de la cotisation du Syndicat mixte des Ruisseaux du Haut Chemin (passant au stade travaux)
- Par la provision de 100 000 € (reste à charge après subventions) pour la mise en place de travaux dès le second semestre 2024 sur le bassin versant du ruisseau de Vallières.

Après échange avec la commission, le montant des travaux est provisionné à 50 000 € au lieu des 100 000 € initialement présenté.

Vote de la commission :

2 voix CONTRE : Anne-Marie MARX et Hervé MESSIN

2 abstentions : Alain DALSTEIN et Alain PERREIN

9 votes POUR.

La taxe GEMAPI 2024 s'élèvera donc à 215 000 €, sous réserve de sa validation à un prochain conseil communautaire.

La commission a ensuite échangé sur les perspectives d'évolution de la taxe GEMAPI

Il a donc été proposé que les travaux PI puissent être financés :

- Par un prêt,
- Par des participations communales (pour travaux particuliers type « correctifs »), Communauté de Communes Haut Chemin - Pays de Pange 1 bis route de Metz - 57530 Pange Tél : 03 87 64 10 63 • www.hautchemin-paysdepange.fr 11/13 –
- Par une participation de l'Eurométropole de Metz,
- Par des subventions (vigilance : les taux d'aide sont faibles voire inexistants).

Pour les prochaines années, il sera proposé à la commission d'utiliser la taxe GEMAPI pour financer :

- Les cotisations des syndicats de rivière,
- Les études ou autres opérations ponctuelles,
- Les travaux GEMA,
- Les intérêts du prêt qui pourrait être mise en place pour payer les travaux PI.

DCC N°2024_59: GEMAPI : Maintien du montant d'assiette de la taxe

Le Président expose les expositions de l'article 1530 bis du code général des impôts permettant au conseil communautaire d'instituer et percevoir une taxe en vue de financer la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, y compris lorsqu'elles ont transféré tout ou partie de cette compétence à un ou plusieurs syndicats mixtes dans les conditions prévues aux articles L. 5711-1 à L. 5721-9 du code général des collectivités territoriales. A défaut, les impositions peuvent être recouvrées selon les décisions de l'année précédente.

Vu l'article Article 1639 A du code général des impôts, modifié par l'article 77 de la Loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 et par l'article 37 de la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012,

Vu l'article 1530 bis du code des impôts,

Vus l'avis favorable de la commission « GEMAPI »,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré (M. MESSIN ne prend pas part au vote, Abstentions de Mme Isabelle MULLER, MM. Alain DALSTEIN, Hervé PRITRSKY et Sylvain WEIL)

DECIDE :

- d'arrêter le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations comme suit : **162 000 €** pour l'année 2024

Cotisations Syndicats de rivière	Montant
EPAGE des 3 Nied	52 000 €
EPAGE Nord Mosellan	13 000 €
Syndicat mixte des Ruisseaux du Haut Chemin	61 260 €

Bassin versant du ruisseau de Vallières	Montant
Travaux – bassin de Vallières	35 740 €
TOTAL	162 000 €

- CHARGE le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux

Hervé MESSIN ajoute que s'il faut voir pour prêt sur le PI autant le prévoir aussi sur la totalité GEMA et PI !

Hervé MESSIN précise qu'il ne prend pas part au vote

Joelle PACE demande quand démarrent les travaux ? Roland CHLOUP précise en 2026 ou 2027 ! Il y a plein d'études ou d'autorisations à obtenir avant que l'Agence de l'Eau valide le schéma global.

6) Ordures Ménagères : Prérequis au passage en C0.5 (rapporteur Didier SCHRECKLINGER)

Exposé :

La CCHCPP a sollicité auprès du Préfet de la Moselle, par courrier envoyé en date du 1er février 2024, une dérogation pour un passage en collecte bimensuelle (*soit à une fréquence dite en "C0.5"*) des déchets ménagers (*correspondant aux bacs d'ordures ménagères résiduelles*) pour la commune de COURCELLES-CHAUSSY.

L'avis de la CCHCPP, exerçant la compétence de la collecte et de traitement des déchets, est nécessaire à l'établissement d'un arrêté préfectoral autorisant cette dérogation pour une période fixée à 6 ans.

Concernant la collecte des déchets ménagers, le CGCT fixe, dans son article R.2224-24 comme référence un seuil de population à 2 000 habitants.

La CCHCPP sollicite cette dérogation en parallèle de la mise en place d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) qui vise à une réduction globale de la quantité des déchets à collecter en agissant sur différentes thématiques telles que le réemploi, la réduction des biodéchets par des actions de broyage et de compostage (individuel ou partagé), l'accompagnement vers une consommation plus vertueuse, le développement de l'éco-exemplarité, la mise en place de certaines filières dites "REP" sur les déchèteries communautaires ou encore une communication plus poussée à destination de l'ensemble des publics.

Par ailleurs, la CCHCPP a engagé sur l'ensemble du territoire ainsi que sur le secteur concerné une étude précise jointe à la demande initiale de dérogation.

Ainsi, sur la base des éléments développés au sein de cette étude, la CCHCPP sollicite une dérogation temporaire de 6 ans pour pouvoir collecter les ordures ménagères résiduelles avec une fréquence d'une fois toutes les 2 semaines sur la commune de Courcelles-Chaussy.

Le reste du territoire de la collectivité sera collectée au moins une fois toutes les 2 semaines en application du II des articles R.2224-23 à R.2224-29-1 du CGCT précédemment cité.

Cette baisse de la fréquence permettra également :

- *d'harmoniser les règles de collecte au sein de la collectivité entre toutes les communes,*
- *de limiter l'empreinte carbone de la collecte en adaptant les tournées par rapport à la présentation des bacs : économie d'environ 12 500 km à l'année soit environ 12,5 t de CO₂,*
- *de limiter la hausse des coûts du service de la régie de collecte (liée à la crise énergétique) en optimisant les trajets des tournées de collecte au regard de l'utilisation du service par les usagers*

DCC2024_60 : Demande de dérogation

Vu le CGCT et notamment ses articles L. 5211-10 et R.2224-24.

Vu l'avis favorable de la commission environnement en date du 02 octobre 2023,

Le Conseil Communautaire,

Après délibérations : (contre : Jean-Paul LARISCH, Luc GIAMBERINI, Patricia FAGNONI, Etienne LOGNON, Peggy RASQUIN, Guillaume BERNEZ, Lionel GUIRAUT, Isabelle MULLER, Hervé PRITRSKY, Sylvain WEIL) (abstention de : Christian PETIT, Joelle PACE, Marie-Laure POINSIGNON, Hervé MESSIN)

DECIDE :

- D'émettre un avis favorable à la demande de dérogation formulée par la CCHCPP qui souhaite faire évoluer la fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles au sein de la commune de COURCELLES-CHAUSSY, soit un passage d'une fréquence en C1 à une fréquence en C0.5. Cette collecte serait organisée en alternance d'une autre collecte de matériaux recyclables et/ou valorisables proposée à la même fréquence.
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

André HOUPERT 1 er janvier 2025 le système doit être unique et uniformisé

C0,5 = passage tous les 15 jours, il faut une demande de dérogation pour communes de plus de 2000 habitants !

J.P. LARISCH : demande quel est le gain potentiel ? A. Houpert : répond 100.000€ par an Roland CHLOUP précise dont 16000 sur Courcelles Chaussy

Etienne LOGNON : demande dans le cadre de l'harmonisation pourquoi commencer par la dérogation ?

André HOUPERT : objectif 1^{er} janvier : Ce choix n'engage en rien

E.LOGNON : on est collecté toutes les semaines aujourd'hui , à terme on collectera tous les bacs toutes les 2 semaines alors qu'on passe toutes les semaines à Courcelles pour les 770 litres.

Roland CHLOUP confirme: ex : restaurants toutes les semaines , EPAD moyen et services techniques tous les 15 jours !

E.LOGNON c'est prendre un risque de service mal assuré !

A HOUPERT : les tournées sont organisées pour avoir des camions pleins !

E LOGNON : on est traité à part mais autant démontrer ailleurs et adapter à Courcelles après !

ROLAND CHLOUP précise la différence des durées de tournées ! / caractérisations flagrantes 29% en déchetterie

HOUPERT : objectif que les gens trient de mieux en mieux

Sylvain WEIL : J'ai eu des données, et je remercie de les avoir eues, je m'excuse de l'humour que j'ai fait ! La réalité les gens font différemment ! Une vrai étude est à faire car les gens ne s'en cachent plus ils assument de déposer ailleurs ! On éloigne les gens du service public, avec transfert des déchets !

A HOUPERT : Sur l'ex CCHC , 12 communes, 2000 foyers et 6000 habitants, VIGY est dernier de la classe !

Là il s'agit des données globales à prendre en compte pour toute la CCHCPP.

S.WEIL explique que ce n'est pas la même structure de population, on est pas 2000 mais on a du collectif et d'autres problèmes.

E. LOGNON, plus grande est la ville pire est le tri. On a de meilleurs résultats en milieu rural !

LARISCH : avis des autres communes

Didier SCHRECKLINGER : on a 11 communes où le système marche bien et il faut tout oublier pour Vigy ? aujourd'hui on est à la pesée demain à la levée il n'y aura plus d'intérêt de déplacer les déchets cela fonctionne depuis 15 ans !

On se doit de faire les économies si possible !

Luc GIAMBERINI trouve la décision rapide :

Hervé MESSIN se demande si on va augmenter le volumes ? Peut on savoir la moyenne de ce qui part ailleurs?

A HOUPERT : la collecte ça passe tous les 15 jours

Bernard BARRE pense que rien n'empêche de commencer sur les villages et faire par étape ! Chez moi on peut faire !

7) TOURISME/CULTURE : subventions aux associations (rapporteur Fabrice MULLER)

DCC N°2024_61 Tourisme/Culture : subventions aux associations

La commission « Tourisme / Vie associative et culturelle » s'est réunie le 2 mai 2024.
Lors de cette commission, 3 dossiers de demande de subvention ont été étudiés.
Il vous est proposé de délibérer en faveur du versement des subventions suivantes :

ASSOCIATION	MONTANT DEMANDÉ	AVIS DE LA COMMISSION
Hêtre Vit Vent – marche nature	1 195 €	Avis favorable pour 500 €
Familles Rurales de Chevillon Maizeroy – Sur la remorque du Pat	3 000 €	Avis favorable pour 3 000 €
Lycée agricole de Courcelles-Chaussy – Printemps d'Urville	3 000 €	Avis favorable pour 3 000 €

Le Conseil communautaire,

Entendu les explications du Vice-président,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission « Tourisme / Vie associative et culturelle »,

Après délibération, à l'unanimité

DECIDE :

- DE RETIRER ET RE-EXAMINER le dossier Hêtre Vit Vent – marche nature lors de la prochaine commission
- D'ACCORDER une subvention de 3000 € à Familles Rurales de Chevillon Maizeroy – Sur la remorque du Pat (M. LEIDELINGER étant sorti au moment du vote)
- D'ACCORDER une subvention de 3000 € à Lycée agricole de Courcelles-Chaussy – Printemps d'Urville

8) TOURISME/CULTURE : subventions « Terre de Jeux » (rapporteur Fabrice MULLER)

DCC N°2024_62 Tourisme/Culture ; subventions « Terre de Jeux »

La commission « Tourisme / Vie associative et culturelle » s'est réunie le 2 mai 2024.

Lors de cette commission, 15 dossiers de demande de subvention ont été étudiés.

Il vous est proposé de délibérer en faveur du versement des subventions suivantes :

ASSOCIATION	MONTANT DEMANDÉ	AVIS DE LA COMMISSION
Commune de Vry – sorties scolaires natation	300 €	Avis favorable ok
Entente pongiste de Vigy – stade de ping pong	300 €	Avis favorable ok
École de Sainte-Barbe – Ma classe aux JO	300 €	Avis favorable ok
CORR 57 – marche nature	300 €	Avis favorable ok
Tennis Club de Silly-sur-Nied – Tournoi tennis local	300 €	Avis favorable ok
Badminton Club de Courcelles-Chaussy – ateliers badminton	300 €	Avis favorable ok
Association des parents d'élèves de l'école élémentaire de Retonfey – journées sport découverte	300 €	Avis favorable ok

Commune de Bazoncourt – centre de loisirs	300 €	Avis favorable ok
Foyer rural de Marsilly – journées sportives	300 €	Avis favorable ok
Commune de Pange – « Tout Pange bouge ! »	300 €	Avis favorable ok roland sort
Budokai de Courcelles-Chaussy – compétition officielle de judo	300 €	Avis défavorable ok
Sorbey Loirsirs – Marche nature	300 €	Avis favorable ok
Mi-Temps multi Loisirs Vigy – créations JO	300 €	Avis défavorable le budget et de 80
Judo Club de Pange – stage judo	300 €	Avis défavorable car pas ouvert ok
Médiathèque de Vigy – concours de dessin	300 €	Avis défavorable car dossier ne parle pas des JO !!

Dossier De la médiathèque ajourné

Le Conseil communautaire,

Entendu les explications du Vice-président,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission « Tourisme / Vie associative et culturelle »,

Après délibération,

DECIDE :

- DE VALIDER les avis de subventions présentées dans le tableau-ci-desous

ASSOCIATION	MONTANT DEMANDÉ	Vote du Conseil
Commune de Vry – sorties scolaires natation	300 €	Avis favorable unanime
Entente pongiste de Vigy – stade de ping pong	300 €	Avis favorable unanime
École de Sainte-Barbe – Ma classe aux JO	300 €	Avis favorable unanime
CORR 57 – marche nature	300 €	Avis favorable unanime
Tennis Club de Silly-sur-Nied – Tournoi tennis local	300 €	Avis favorable unanime
Badminton Club de Courcelles-Chaussy – ateliers badminton	300 €	Avis favorable unanime
Association des parents d'élèves de l'école élémentaire de Retonfey – journées sport découverte	300 €	Avis favorable unanime
Commune de Bazoncourt – centre de loisirs	300 €	Avis favorable unanime
Foyer rural de Marsilly – journées sportives	300 €	Avis favorable unanime
Commune de Pange – « Tout Pange bouge ! »	300 €	Avis favorable unanime (Roland CHLOUP étant sorti)

Budokai de Courcelles-Chaussy – compétition officielle de judo	300 €	Avis défavorable unanime
Sorbey Loirsirs – Marche nature	300 €	Avis favorable unanime
Mi-Temps multi Loisirs Vigy – créations JO	300 €	Avis défavorable (Sylvain WEIL, Hervé PRITRSKY et Isabelle MULLER votent contre le rejet)
Judo Club de Pange – stage judo	300 €	Avis défavorable car pas ouvert Avis défavorable unanime
Médiathèque de Vigy – concours de dessin	300 €	Avis défavorable car dossier ne parle pas des JO !! ce dossier est ajourné et sera réétudié.

9) TOURISME/CULTURE : subventions « ARCP » (rapporteur Fabrice MULLER)

DCC N°2024_63 Tourisme/Culture ; subventions « ARCP »

La commission « Tourisme / Vie associative et culturelle » s'est réunie le 2 mai 2024.

L'Association de Reconversion du Château de Pange (ARCP) œuvre pour favoriser l'accès à la culture au plus grand nombre à travers l'accès à des activités gratuites ou pouvant être prises en charge par des dispositifs de type « Pass Culture ».

Cette association a également pour but de donner une nouvelle vie au château de Pange en en faisant un lieu hybride ouvert à la population : une maison d'art, de rencontres et de culture. L'association est encore en période de préfiguration mais a déjà obtenu de nombreux soutiens tels que la DRAC, la région Grand-Est et le département de la Moselle.

L'association souhaite obtenir une subvention de 5 000 € par an sur 3 ans, en lien avec la convention annuelle d'objectif 2024. La commission « Tourisme / Vie associative et culturelle » a donné un avis favorable.

Il vous est proposé de délibérer en faveur du versement de cette subvention et de valider la convention d'objectif 2024 cosignée par l'Etat, le Département et la Région

Le Conseil communautaire,

Entendu les explications du Vice-président,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission « Tourisme / Vie associative et culturelle »,

Après délibération, (contre : Hervé MESSIN, Jérôme CRIDELICH, Isabelle MULLER, Lionel GUIRAUT

DECIDE :

- **D'ACCORDER** une subvention de 15 000 € à l'ARCP (5 000 € par an sur 3 ans).
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document relatif au versement de cette subvention et la convention d'objectif 2024 cosignée par l'Etat, le Département et la Région.

Présentation par Fabrice on a cette chance d'avoir des artistes en résidence Roland CHLOUP rappelle que c'est les 2 projets du PTRTE (château de Pange et chemin de fer à Vigy)

Hervé MESSIN pour que cela sera un jour payant !

Roland si les autres partenaires financent c'est parce que c'est gratuit !

Fabrice : les artistes en résidence ont des obligations !!

Sylvain WEIL article de 2023 sur le patrimoine

Hervé MESSIN rappelle qu'il est contre la monarchie.

10) TOURISME/CULTURE : Convention TADA (rapporteur Fabrice MULLER)

DCC N°2024_64 Tourisme/Culture ; convention TADA

L'association de Théâtre Amateur Des Auboris (TADA) a sollicité le renouvellement de la convention avec la CCHCPP.
Vu l'avis favorable de la commission « Tourisme / Vie associative et culturelle »,
Vu la convention en annexe

Le Conseil communautaire,

Après délibération à l'unanimité (M. SIMON étant sorti au moment du vote),

DECIDE :

- DE VALIDER cette convention valable jusqu'au 1^{er} juillet 2024
- D'AUTORISER le Président à signer tout document y afférent.

11) TOURISME/CULTURE : Convention ONF (rapporteur Fabrice MULLER)

DCC N°2024_65 Tourisme/Culture : convention ONF

Afin de permettre la réalisation d'un sentier de randonnée à Villers BETTNACH, il convient de passer une convention avec l'ONF et la commune de Saint Hubert.

Le projet de convention figure dans les annexes.

Il vous sera proposé d'autoriser le Président à signer cette convention.

Le Conseil,

Après délibération à l'unanimité, (Sylvie RICHARD étant sortie au moment des votes)

- Valide le projet de convention
- Autorise le Président à la signer

12) TRANSITION : modification du règlement (rapporteur Didier SCHRECKLINGER)

DCC N°2024_66 Transition : modification du règlement

La commission « Transition écologique et énergétique » s'est réunie le 17 avril 2024 et vous propose d'intégrer quelques modifications afin d'éclaircir certains points notamment sur l'éligibilité des SCI et sur l'installation de chaudières bois.

Il vous est proposé de délibérer en faveur de ces modifications.

Le Conseil communautaire,

Entendu les explications du Vice-président,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission transition écologique et énergétique,

Après délibération, (abstention de Dominique BERTRAND)

DECIDE

- De valider les modifications du règlement

13) TRANSITION : demandes de subventions (rapporteur Didier SCHRECKLINGER)

DCC N°2024_67 Transition : subventions

La commission « Transition écologique et énergétique » s'est réunie le 17.04.2024 (compte-rendu en annexe),

Lors de cette commission, 24 dossiers de demande de subvention ont été validés.

Il vous est proposé de délibérer en faveur du versement des subventions correspondantes (sur présentation des factures), le montant définitif étant attribué au prorata des travaux facturés.

NOM	COMMUNE	Projet	Date de passage en commission	Montant devis TTC	Montant sollicité	Forfait CCHCPP applicable	Montant attribué par la commission
ALBERT	Courcelles-sur-Nied	Remplacement chaudière gaz par	17/04/2024	19 000,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €

		pompe à chaleur air/eau					
REMY	Bazoncourt	Remplacement d'une chaudière fioul par une pompe à chaleur air/eau	17/04/2024	17 115,27 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
HEMMER	Villers-Stoncourt	Isolation thermique extérieure	17/04/2024	41 985,04 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
LORIAN	Ogy-Montoy-Flanville	Remplacement de la chaudière gaz par une PAC air/eau	17/04/2024	14 500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
STALTER	Sorbey	Remplacement de la chaudière gaz par une PAC air/eau	17/04/2024	18 500,01 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
CAVELIUS	Sanry-les-Vigy	Installation d'une PAC air/eau en remplacement d'une chaudière fioul	17/04/2024	17 810,37 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
		Isolation thermique extérieure	17/04/2024	22 170,00 €		1 500,00 €	1 500,00 €
		Installation d'un ballon thermodynamique	17/04/2024	2 680,61 €		200,00 €	200,00 €
ANDRE	Courcelles-Chaussy	Isolation thermique extérieure	17/04/2024	29 600,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
SCHEUER	Les Etangs	Remplacement de chaudière à gaz par une PAC air/eau	17/04/2024	25 500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
LEFEVRE	Courcelles-Chaussy	Installation de panneaux photovoltaïques pour tendre vers l'autoconsommation	17/04/2024	25 800,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
CHRISTIAN	Faily	Remplacement chaudière fioul par une PAC air/eau	17/04/2024	13 695,37 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
		Installation d'un ballon thermodynamique	17/04/2024	3 061,86 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
COSTALONGA	Ogy-Montoy-Flanville	Isolation thermique extérieure	17/04/2024	16 200,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
ROXIN	Ogy-Montoy-Flanville	Isolation thermique extérieure	17/04/2024	25 769,43 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
MARIE	Vigy	Remplacement d'une chaudière gaz par une PAC air/eau	17/04/2024	18 999,99 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
MICHEL (2ème dossier-ITE)	Sainte-Barbe	Installation de panneaux photovoltaïques	17/04/2024	17 508,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €

TORCASO	Vry	Installation de panneaux photovoltaïques	17/04/2024	13 990,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
		Installation d'un chauffe-eau thermodynamique	17/04/2024	3 990,01 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
CALBA	Silly-sur-Nied	Remplacement d'une chaudière au fioul par une chaudière biomasse	17/04/2024	18 938,31 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
LAURENZI	Maizeroy	Remplacement d'une chaudière au fioul par une chaudière biomasse	17/04/2024	20 000,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
ZIMNY	Retonfey	Installation d'un chauffe-eau thermodynamique	17/04/2024	5 500,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
ANTONACCI	Sanry-lès-Vigy	Isolation thermique extérieure	17/04/2024	33 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
MAUFOY	Courcelles-Chaussy	Isolation thermique extérieure	17/04/2024	31 400,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
		Installation d'une pompe à chaleur air/eau, assurant également la production d'eau chaude sanitaire, et d'une pompe à chaleur air/air pour les combles	17/04/2024	30 876,08 €	700,00 €	500,00 €	500,00 €
PRIETZ	Maizeroy	Isolation thermique extérieure	17/04/2024	7 834,06 €	742,57 €	783,41 €	783,41 €
Commune de Retonfey		Remplacement d'une chaudière gaz par une pompe à chaleur (mairie + locaux annexes)	17/04/2024	33 173,00 €	3 980,76 €	3 317,30 €	3 317,30 €
Commune de Retonfey		Remplacement d'une chaudière gaz par une pompe à chaleur (salle multisport)	17/04/2024	60 175,00 €	6 017,50 €	6 017,50 €	6 017,50 €
PAPILIER	Raville	Installation d'un chauffe-eau thermodynamique	17/04/2024	2 975,10 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €

Total attribué par la commission : 28 618.21€

Le Conseil communautaire,
Entendu les explications du Vice-président,
Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission transition écologique et énergétique,
Après délibération, (abstention de Dominique BERTRAND)
DECIDE

- De valider les subventions présentées dans le tableau-ci-dessus

14) TVB: Commande groupée d'arbres et arbustes champêtres à destination des administrés(rapporteur Delphine BERGER)

DCC N°2024_68 TVB : Commande groupée d'arbres et arbustes champêtres à destination des administrés

Depuis 2017, la CCHCPP est engagée dans le programme Trame Verte et Bleue soutenu financièrement par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, la DREAL et la Région Grand Est. Lauréate de l'AAP TVB en 2021, la CCHCPP souhaite intégrer pleinement les administrés à cette démarche. Ainsi, elle souhaite proposer une sélection d'arbres et arbustes champêtres à prix avantageux aux foyers du territoire. Le cout de cette initiative est estimé à 20 000 €. Les plants seront revendus à hauteur de 50 % de leur prix d'achat.

Chaque foyer pourra bénéficier :

- De deux plants maximums pour les fruitiers et arbres ;
- De quatre plants maximums pour les arbustes champêtres

Chaque foyer devra remplir un questionnaire en ligne afin d'indiquer les essences souhaitées. Ce questionnaire sera accompagné d'un règlement instaurant les modalités d'inscription.

Environ 2 220 plants seront commandés, les catégories sont listées ci-dessous :

- Arbustes champêtres (1 500)
- Arbres fruitiers (520)
- Arbres isolés (200)

Fournisseur	Essences	Taille (cm)	Nombre de plants	Prix unitaire HT	Prix unitaire TTC	Total HT	Total TTC	Prix de revente unitaire (TTC)
ARBRES FRUITIERS <i>Jardins Fruitiers de Laquenexy</i>	Pommier 'Reine des Reinettes'	Scion d'un an	50	11.8578 €	12.51 €	592.89 €	625.50 €	6.25 €
	Pommier 'Otava'	Scion d'un an	50	11.8578 €	12.51 €	592.89 €	625.50 €	6.25 €
	Poirier 'Conference'	Scion d'un an	50	11.8578 €	12.51 €	592.89 €	625.50 €	6.25 €
	Poirier 'Packam's Triumph'	Scion d'un an	50	11.8578 €	12.51 €	592.89 €	625.50 €	6.25 €
	Cerisier 'Burlat'	Scion d'un an	100	16.1232 €	17.01 €	1612.32 €	1 701 €	8.51 €
	Prunier 'Mirabelle de Metz'	Scion d'un an	30	16.1190 €	17.01 €	483.57 €	510.30 €	8.51 €
	Prunier 'Mirabelle de Nancy'	Scion d'un an	70	16.1233 €	17.01 €	1128.63 €	1 190.70 €	8.51 €
	Noyer 'Franquette'	Scion d'un an	20	31.4785 €	33.21 €	629.57 €	664.20 €	16.61 €
	Prunier 'Valor'	Scion d'un an	25	16.1232 €	17.01 €	403.08 €	425.25 €	8.51 €

	Prunier 'Reine Claude d'Althan'	Scion d'un an	25	16.1232 €	17.01 €	403.08 €	425.25 €	8.51 €
	Prunier 'Quetsche de Létricourt'	Scion d'un an	50	16.1232 €	17.01 €	806.16 €	850.50 €	8.51 €
ARBRES ISOLES <i>Pépinière du Hanfgranva</i>	Erable sycomore	50-80	40	3.62 €	3.81 €	144.60 €	152.40 €	1.91 €
	Amélanancier à feuille ovales	50-80	40	7.87€	8.30 €	314.70 €	332 €	4.15 €
	Arbre de Judée	30-50	40	18.71 €	19.73 €	748.40 €	789.20 €	9.86 €
	Alisier blanc	30-50	40	4.43 €	4.67 €	177.30 €	186.80 €	2.33 €
	Sorbier des oiseleurs	50-80	40	4.46 €	4.70 €	178.50€	188 €	2.35 €
ARBUSTES CHAMPÊTRES <i>Pépinière Quatre champs et forêt</i>	Aubépine monogyne	40-60	100	2.90 €	3.19 €	290 €	319 €	1.59 €
	Bourdaine	40-60	100	2.90 €	3.19 €	290 €	319 €	1.59 €
	Cerisier de Sainte Lucie	40-60	100	1.85 €	2.035 €	185 €	203.5 €	1.02 €
	Cornouiller sanguin	40-60	100	2.90 €	3.19 €	290 €	319 €	1.59 €
	Eglantier	40-60	100	2.90 €	3.19 €	290 €	319 €	1.59 €
	Erable champêtre	40-60	100	1.85 €	2.035 €	185 €	203.5 €	1.02 €
	Fusain d'Europe	40-60	100	1.85 €	2.035 €	185 €	203.5 €	1.02 €
	Cerisier à grappes	40-60	100	1.85 €	2.035 €	185 €	203.5 €	1.02 €
	Noisetier commun	40-60	100	1.85 €	2.035 €	185 €	203.5 €	1.02 €
	Poirier sauvage	40-60	100	1.85 €	2.035 €	185 €	203.5 €	1.02 €
	Prunellier	40-60	100	2.90 €	3.19 €	290 €	319 €	1.59 €
	Rosier rouillé	40-60	100	1.85 €	2.035 €	185 €	203.5 €	1.02 €
	Sureau noir	40-60	100	2.90 €	3.19 €	290 €	319 €	1.59 €
	Troène des bois	40-60	100	1.85 €	2.035 €	185 €	203.5 €	1.02 €
Viorne lantane	40-60	100	1.85 €	2.035 €	185 €	203.5 €	1.02 €	

Un maximum de plants seront labellisés Végétal Local, label prouvant la provenance locale des graines et cultivés par des pépiniéristes dont l'activité économique n'est pas délocalisable.

Le Conseil communautaire,

Entendu les explications de la vice-présidente,

Après délibération à l'unanimité :

DONNE

- Pouvoir au Président de signer l'ensemble des documents liés à ce projet.
- Autorise le Président à refacturer les plants

Didier SCHRECKLINGER demande si pourra on voir pour les communes ? Roland CHLOUP répond on verra si il reste des arbres on interrogera les communes. Jerome= montant Roland = 8000€

15) TVB: Convention avec la commune de Courcelles-sur-Nied plantation d'une haie de 175 ml (rapporteur Delphine BERGER)

DCC N°2024_69 Convention avec la commune de Courcelles-sur-Nied plantation d'une haie de 175 ml

Depuis 2017, la CCHCPP est engagée dans le programme Trame Verte et Bleue soutenu financièrement par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, la DREAL et la Région Grand Est. Lauréate de l'Appel à projet de 2021 pour mettre en place les actions concrètes de restauration de corridors écologiques et d'habitats, la CCHCPP est subventionnée pour effectuer ce type de travaux en lien avec l'étude TVB du territoire. Ainsi, en partenariat avec les communes, des travaux peuvent être envisagés sur des parcelles communales (restauration de mares, plantations de haies, vergers ...). C'est dans ce cadre que la commune de Courcelles-sur-Nied souhaite planter une haie de 175 ml. Pour acter le partenariat, la convention ci jointe vous est présentée.

Le Conseil communautaire,

Entendu les explications de la vice-présidente,

Après délibération à l'unanimité

DONNE

- Pouvoir au Président de signer la convention de partenariat Trame verte et Bleue avec la commune de Courcelles-sur-Nied et l'ensemble des documents liés à ce projet.

16) TVB: Convention avec la commune de SERVIGNY-LES-RAVILLE plantation d'une haie de 130 ml (rapporteur Delphine BERGER)

DCC2024_70 Convention avec la commune de SERVIGNY-LES-RAVILLE plantation d'une haie de 130 ml

Depuis 2017, la CCHCPP est engagée dans le programme Trame Verte et Bleue soutenu financièrement par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, la DREAL et la Région Grand Est. Lauréate de l'Appel à projet de 2021 pour mettre en place les actions concrètes de restauration de corridors écologiques et d'habitats, la CCHCPP est subventionnée pour effectuer ce type de travaux en lien avec l'étude TVB du territoire. Ainsi, en partenariat avec les communes, des travaux peuvent être envisagés sur des parcelles communales (restauration de mares, plantations de haies, vergers ...). C'est dans ce cadre que la commune de Servigny-les-Raville souhaite planter une haie de 130 ml. Pour acter le partenariat, la convention ci jointe vous est présentée.

Le Conseil communautaire,

Entendu les explications de la vice-présidente,

Après délibération (abstention de M. Raphael DUPONT)

DONNE

- Pouvoir au Président de signer la convention de partenariat Trame verte et Bleue avec la commune de Servigny-les-Raville et l'ensemble des documents liés à ce projet.

17) TVB: Convention avec la commune de Sainte-Barbe - entretien mares et plantation de fruitiers (rapporteur Delphine BERGER)

DCC2024_71 Convention avec la commune de Sainte-Barbe - entretien mares et plantation de fruitiers

Depuis 2017, la CCHCPP est engagée dans le programme Trame Verte et Bleue soutenu financièrement par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, la DREAL et la Région Grand Est. Lauréate de l'Appel à projet de 2021 pour mettre en place les actions concrètes de restauration de corridors écologiques et d'habitats, la CCHCPP est subventionnée pour effectuer ce type de travaux en lien avec l'étude TVB du territoire. Ainsi, en partenariat avec les communes, des travaux peuvent être envisagés sur des parcelles communales (restauration de mares, plantations de haies, vergers ...). C'est dans ce cadre que la commune de Sainte-Barbe souhaite entretenir et restaurer deux mares, et planter quelques arbres fruitiers. Pour acter le partenariat, la convention ci jointe vous est présentée.

Le Conseil communautaire,
Entendu les explications de la vice-présidente,
Après délibération à l'unanimité

DONNE

- Pouvoir au Président de signer la convention de partenariat Trame verte et Bleue avec la commune de Sainte-Barbe et l'ensemble des documents liés à ce projet.

André KEIL : je croyais qu'on ne devait pas toucher aux mares
Didier SCHRECKLINGER explique qu'il s'agit aussi d'un projet biodiversité pédagogique

18) URBANISME : Convention avec la CC du SUD MESSIN (rapporteur Roland CHLOUP/Etienne LOGNON)

DCC2024_72 : convention avec la CC SUD MESSIN

La Communauté de Communes du SUD MESSIN se trouve dans une situation compliquée pour l'instruction de ses documents d'urbanisme. Plus aucun instructeur, dans l'urgence elle a fait appel à un prestataire privé, et verra son premier instructeur remplaçant arriver fin septembre.

Elle sollicite l'aide du service instructeur de la CCHCPP qui peut se permettre d'instruire une partie des dossiers les plus sensibles en laissant le reste à charge du privé.

Il vous sera proposé d'autoriser le Président à signer la convention sise en pièces jointes.

Cette convention permet l'instruction par nos services moyennant rétribution, d'une partie de leurs dossiers.

Le Conseil Communautaire,
Après délibération à l'unanimité,

- Valide le projet de convention
- Autorise le Président à la signer

HERVE, peut on à terme faire monter LUDIVINE pour faire du contrôle ?

19) DIVERS

Dimanche Roland fera la recup des documents pour la Pref§
Fabrice 30 et 31 mai 2 jours entièrement gérés par le personnel

Jerome : quid des déclarations catastrophe naturel ? Roland : = que les habitations !

Hervé : certains assureurs fonctionnent avec franchises.

Bernard BARRE : «on m'a dit : a ça y est vous partez » pas du tout, démarche globale proposée en réunion publique puis vote peut être 2026 !

Commission déchets de lundi , quand on dira à la population on va plus à BORNLY ce sera compliqué.

La cc doit se donner les moyens de conserver MARSILLY !

Alain : il y a des visites de lagunes prévues qui est au courant !!

Il doit y avoir l'ADEPPA !!